

METTEZ UN TERME AUX DÉTENTIONS ILLÉGALES EN IRAK

AMNESTY INTERNATIONAL
Document public
MDE 14/008/2010
ÉFAI

Septembre 2010

Monsieur le Premier ministre,

Walid Yunis Ahmad a été appréhendé le 6 février 2000 à Erbil. Depuis lors, il est privé de liberté alors qu'il n'a été ni jugé ni même inculpé. Après son arrestation, cet homme a été torturé et maintenu à l'isolement durant de longues périodes.

Il a fréquemment été transféré d'une prison à l'autre sans explication.

Amnesty International lui a rendu visite en prison à la mi-2010 et a évoqué son cas à maintes reprises auprès du gouvernement régional du Kurdistan.

Je vous prie instamment :

- d'ordonner que Walid Yunis Ahmad soit libéré immédiatement et sans condition ou inculpé d'une infraction prévue par la loi et jugé dans les meilleurs délais, à l'issue d'un procès conforme à toutes les normes d'équité ;
- d'ordonner que toutes les personnes détenues depuis longtemps dans la région du Kurdistan sans avoir été jugées ni même inculpées soient libérées ou inculpées immédiatement d'une infraction prévue par la loi et jugées dans les meilleurs délais, à l'issue d'un procès équitable au cours duquel la peine de mort ne pourra être requise.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom :

Pays :

His Excellency
Dr Barham Salih
Prime Minister
Kurdistan Regional Government
Erbil
Irak



Walid Yunis Ahmad
© Amnesty International